

l'autre jour touchant les conclusions formulées à l'égard de la loi des allocations aux anciens combattants; je disais, à cette occasion, que le Gouvernement avait décidé de ne pas modifier la loi au cours de la présente ou de la prochaine session. J'ai préparé un rapport complet sur la décision prise concernant chaque conclusion du comité en question; je me propose de déposer ce rapport dès l'ouverture de la nouvelle session. En attendant, je me ferai un plaisir d'envoyer une copie du rapport à mon honorable ami.

L'hon. M. HOWE: En ce qui concerne la main-d'œuvre, je dois dire à l'honorable député que j'ai lu la nouvelle parue dans le journal, et qu'il m'a semblé qu'on allait ouvrir une nouvelle mine. Toutefois, ces hommes recevront un excellent accueil tant à Sydney qu'à Halifax, où l'on vient d'ouvrir un important atelier de réparation des navires. Là où il y a eu un manque de débardeurs l'an dernier, la situation sera encore plus sérieuse cette année.

M. HANSELL: Au début de cette partie de la session, j'ai demandé au ministre des Pensions et de la Santé nationale s'il avait une déclaration à faire au sujet de certains plans relatifs à la période d'après guerre. Je n'insiste pas davantage ce soir, car il se fait tard et il est probable que, la guerre ne se terminant pas avant quelques mois, il ait le temps de répondre à ma question. Par ailleurs, dois-je comprendre qu'il fera plus tard à la Chambre une déclaration au sujet des travaux que poursuit dans ce domaine le comité dont il a la direction?

L'hon. M. MACKENZIE: Nous avons préparé une déclaration qui devait être formulée au cours de cette partie de la session. J'ai cru bon, toutefois, de ne pas abuser à cet égard de la patience de la Chambre. Je me ferai un plaisir de discuter à fond, lors de la prochaine session du Parlement, la question du rétablissement et de la reconstruction, du point de vue de l'administration.

M. DOUGLAS (Weyburn): Est-ce que les règlements concernant la prime supplémentaire de 75c. l'acre sont disponibles? Je ne les ai pas lus et je ne connais personne qui les ait vus. Est-ce que nous pouvons en obtenir des exemplaires?

En outre, si je comprends bien, tous les véritables producteurs de blé auront droit à cette prime. N'y a-t-il pas d'autres conditions? Est-ce que la disposition de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies établissant un plafond de \$3,000 s'appliquera à cette prime?

L'hon. M. GARDINER: Non. Il n'est pas question du rendement de la récolte ni du

nombre de boisseaux, sauf qu'un individu ne peut percevoir de prime que pour une étendue de 200 acres. C'est-à-dire qu'on pose une limite de \$150. En conséquence, quel que soit le rendement de la récolte, la prime ne dépasse pas \$150. On peut se procurer les règlements.

M. BLACK (Cumberland): Le ministre des Munitions et approvisionnements peut-il nous dire si nous pouvons avoir un appendice indiquant l'état des avances de capital consenties aux industriels par les gouvernements canadien et britannique en vue d'améliorations permanentes? On nous avait fourni ce document le 25 février dernier. La somme globale s'établissait alors à 268 millions de dollars et elle s'élève aujourd'hui à 550 millions. Nous devrions avoir ce renseignement en détail avant l'ajournement de la Chambre. Le ministre nous avait promis qu'il ferait son possible pour nous le communiquer d'ici l'ajournement. Je le prie de nous dire s'il est en mesure de le faire.

L'hon. M. HOWE: Je me suis informé alors et j'ai constaté que la préparation de la liste prendrait un certain temps. Cette documentation est disponible, mais on ne l'a pas préparée sous forme de liste. Cependant, je m'efforcerai de faire dresser cette liste, de la faire imprimer et distribuer aux honorables députés pendant l'ajournement.

(Le comité lève la séance sans faire rapport de l'état de la question.)

Sur la motion du très honorable M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à onze heures et quinze minutes du soir jusqu'au mercredi 21 janvier 1942.

Mercredi 21 janvier 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

PROROGATION DU PARLEMENT

MESSAGE DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 26 janvier 1942.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman Poore Duff, G.C.M.G., député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat le mercredi 21 janvier 1942, à huit heures et dix minutes du soir afin de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
F. L. C. Pereira.